

# ASSEMBLEE NATIONALE

30 mars 2005

---

CODE DE LA DÉFENSE - (n° 2165)

## AMENDEMENT

N° 12

présenté par  
M. VANNSON, rapporteur  
au nom de la commission de la défense

-----  
**ARTICLE 17**

Dans cet article, après les mots :

« par l'État »

insérer les mots :

« de la réalisation de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.